

## GESTION DES PATRIMOINES

### Entretien des bâtiments et politique énergétique

*Le patrimoine bâti de la ville de Chêne-Bougeries compte plus de 60 bâtiments et représente une valeur immobilière de plus de CHF 160 millions. Il est donc fondamental de l'entretenir afin de ne pas le laisser se détériorer.*

Réunis en séance le 14 janvier 2014, les membres de la commission Finances du Conseil municipal ont cependant décidé de préaviser défavorablement une proposition de crédit pour une expertise permettant de fixer le niveau adéquat des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs communaux.

En lien avec les lois en vigueur, des interventions parfois ponctuelles mais plus souvent complètes sont nécessaires. Ce processus a démarré au courant de l'été 2011, en donnant la priorité aux immeubles relevant du patrimoine administratif (bâtiments scolaires, institutions pour la jeunesse, bâtiments hébergeant les services communaux, ...).

### Groupe scolaire de la Gradelle

Ainsi, après avoir décidé lors de sa séance du 20 septembre 2012 de voter un crédit d'étude d'un montant de CHF 700'000.- TTC, le Conseil municipal s'est vu proposer lors de sa séance du 30 janvier 2014 le vote d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 10'767'177.- destiné à réaliser des travaux de rénovation des façades du groupe scolaire de la Gradelle, suite à une proposition de prestations élaborée par ATBA l'atelier, bureau d'architectes SA.

### Mairie

Lors de sa séance du 14 novembre 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement de CHF 440'000.- TTC pour réaliser des travaux d'assainissement et de rénovation partielle du bâtiment de la mairie. Au vu de l'état des murs intérieurs, situés dans le sous-sol semi-enterré du bâtiment, la mise en place d'une chemise drainante était plus que nécessaire, voire urgente.

En complément à ces travaux d'assainissement en tant que tels, des travaux de rénovation partielle du sous-sol, reposant avant tout sur l'installation d'une ventilation double flux monobloc avec reprise, ont été engagés au tout début de l'été.

### « Le Petit Manège »

Lors de cette même séance du 14 novembre 2013, le Conseil municipal a également voté un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'150'000.- TTC destiné à des travaux de rénovation et de transformation des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège », situés 4 place de l'Étrier dans le quartier de la Gradelle.

Ce projet de transformation, portant sur des surfaces nettes de 316 m<sup>2</sup> et un volume SIA de 1'195 m<sup>3</sup>, confié au bureau d'architecture Ris et Chabloz SA, a bien évidemment été établi en étroite concertation avec les utilisateurs, ceci avec l'aide de Mme Marie-Françoise de Tassigny, consultante et mandataire de la commune.

En marge des travaux de rénovation proprement dit, valorisés à CHF 692'924.- TTC, des travaux de mise en conformité thermique ont également été effectués pour un coût estimé de CHF 402'000.- TTC environ.

Concernant les aménagements extérieurs, il convient de rappeler que des travaux avaient été effectués, au courant de l'été 2013 déjà, afin d'installer un revêtement synthétique souple sur l'ensemble de l'espace privatif mis à disposition du jardin d'enfants.

### **Bassin-fontaine de la place Colonel-Alfr. Audéoud**

A relever encore que le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 6 mars 2014, un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000.- TTC destiné à couvrir les frais liés à des travaux complémentaires dans et autour du bassin-fontaine situé sur la place Colonel-Audéoud.

En effet, l'étanchéité de ce bassin-fontaine, lequel avait fait l'objet d'un concours initié le 14 février 2009 en vue d'installer une œuvre artistique pérenne, demeurait problématique nonobstant une série de travaux complémentaires réalisés en 2011 et 2012. La reprogrammation des jets d'eau et de lumière, dont la couleur est sensée varier au gré des saisons, sera confiée à l'École de mécatronique industrielle de Genève.



Le « Petit Manège » a été transformé et rénové d'avril à août 2014.

## Routes et cimetière

Le nettoyage et l'entretien des routes communales, des chemins privés, des déchetteries ou du cimetière représentent une grande part du travail des collaborateurs du service des routes et cimetière. Bien équipés, en hiver comme en automne - des saisons particulièrement chargées - les collaborateurs participent à maintenir la commune propre et sécurisée.

Le service des routes et cimetière, composé d'une équipe polyvalente de professionnels du bâtiment, a également contribué comme chaque année à améliorer ou valoriser les infrastructures, les bâtiments et le mobilier urbain de la commune.

Pour le surplus, et comme chaque année, les collaborateurs du service des routes et cimetière ont participé aux nombreuses manifestations communales, telles que la fête des Promotions sur la place Colonel-Audéoud, la fête nationale du 1<sup>er</sup> Août 2013, les concerts au Parc, le festival BimBadaBoum à la mi-août ou le marché de Noël du Vieux-Chêne.

L'équipe de ce service extérieur répond également à la demande des habitants de la commune qui organisent leurs propres manifestations. La mobilisation de ses collaborateurs est très largement reconnue et saluée par la population.



Grande tente du  
1<sup>er</sup> Août 2013

## Nouveaux projets

### Extension de l'école de Conches

L'étude du Service de la recherche en éducation (SRED/DIP) relative aux prévisions d'effectifs scolaires pour la période 2012-2014 a démontré qu'il était toujours nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil des élèves dans le secteur sud de la commune. Le projet d'extension de l'école de Conches, sous forme d'un demi-groupe supplémentaire, est plus que jamais d'actualité. Ainsi, divers contacts ont été pris, entre autres avec les représentants du Département de l'instruction publique, afin de déterminer dans quelle mesure un tel projet pouvait être réalisé en synergie, voire en partenariat avec le canton, lequel est propriétaire de parcelles situées dans le triangle formé par les chemins de la Colombe, des Bougeries et de Fossard.

Au vu de la relative complexité du dossier, il est rapidement apparu nécessaire d'initier une étude de faisabilité englobant les parcelles n°s 963, 965, 1205 et 2867 du cadastre de Chêne-Bougeries. Afin de développer le site de l'école, une image directrice, accompagnée d'un plan, pourra définir l'espace public, les circulations véhicules, piétons, les stationnements, ainsi que l'accès aux bâtiments. Cette étude a donné lieu au vote d'un crédit afférent d'un montant de CHF 65'000.- TTC par le Conseil municipal, lors de sa séance du 30 janvier 2014.

### Projet constructif de la Codha à la route Jean-Jacques Rigaud

Le 30 janvier 2014, le Conseil municipal a décidé de voter un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 3'665'000.- TTC destiné à couvrir les frais liés à des travaux d'assainissement de la parcelle n° 3189, propriété communale, inscrite au cadastre des sites pollués en tant qu'ancienne décharge dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

À cet égard, il convient de rappeler que le Conseil municipal avait voté, lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2013, l'octroi de principe à la Codha d'un droit de superficie sur la parcelle citée en vue de la construction de six bâtiments abritant quelques 47 logements, ceci sur la base d'un projet développé par le bureau d'architecture Bonhôte et Zapata SA.

*J.-J. Rigaud :  
Dépollution,  
acquisition  
et aménagements  
extérieurs*

Pour rappel, la commune avait, dans le cadre du concours en coopérative ayant permis de désigner la Codha en tant que lauréate, pris l'engagement de procéder à l'assainissement de la parcelle préalablement à sa mise à disposition. Des analyses détaillées ont été effectuées par le bureau spécialisé Ecoservices SA, répertoriant les diverses valeurs seuil des matériaux, afin de déterminer si ces derniers étaient réutilisables sous certaines conditions, devaient être mis en décharge, voire devaient faire l'objet d'un traitement spécifique, ceci conformément aux dispositions contenues dans l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD), l'ordonnance sur la protection des sols (OSOL) et l'ordonnance sur les sites pollués (OSITES).

Après examen de deux variantes étudiées et chiffrées : l'une relative à une dépollution complète de la parcelle sur l'entier de la zone polluée, l'autre relative à une dépollution partielle sur la seule emprise du projet constructible, la première a été retenue sous condition du maintien des chênes existants, situés au sud-est de la parcelle du côté de la route Jean-Jacques Rigaud.

## Projet constructif de la Codha à la route Jean-Jacques Rigaud (suite)

Dans le cadre du même projet, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 6 mars 2014, de voter un crédit d'engagement de CHF 3'475'000.- TTC en vue d'acquérir des surfaces en PPE destinée à l'EVE « Les Castagnettes » au rez-de-chaussée de deux des futurs six grandes maisons urbaines, qui prendront place sur la parcelle n° 3189.

Enfin, le Conseil municipal a encore décidé de voter un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 2'447'630.- TTC en lien avec des travaux d'aménagement des espaces extérieurs, dont la qualité constituait au demeurant un point particulièrement significatif du cahier des charges du concours en coopératives lancé en 2011. La problématique de la gestion des eaux à la parcelle y est intégrée, puisqu'elle avait fait l'objet d'études fouillées, lesquelles ont débouché sur un projet consistant à créer en limite est de la parcelle, un « canal » d'évacuation à ciel ouvert. Un concept qui avait déjà rencontré l'accord de principe de la Direction générale de l'Eau, service cantonal compétent en la matière.



Plan du projet  
d'aménagement  
des espaces  
extérieurs

## Parcs et promenades

### Création et mise en œuvre d'un nouvel espace public intergénérationnel à la Gradelle

Longtemps laissé à l'état de square avec bacs à sable, l'espace public jouxtant le CRL à la Gradelle a été entièrement réaménagé au printemps 2014. Le service des parcs et promenades en a été le créateur et réalisateur. Il a géré le projet et le chantier du début à la fin. Aujourd'hui, cet espace peut accueillir les habitants du quartier, tous âges confondus. Autant les familles avec petits-enfants que les enfants fréquentant l'école primaire ou les aînés y trouvent des structures de jeux adaptées, une tyrolienne, un lieu de discussions et une station de gymnastique comprenant six engins de remise en forme.

*« Le parc  
réaménagé  
a été inauguré  
le 11 juin 2014. »*

Le cadre verdoyant a bien sûr été conservé et même agrandi. Un arrosage automatique très précis permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque plante. Un tableau électrique enterré complète le dispositif pour fournir de l'énergie à Cirquenchêne, école de cirque qui monte son chapiteau quelques mois par an sur un terrain adjacent, ainsi qu'aux autres associations.



Station de gym  
dans le parc  
réaménagé à la  
Gradelle

## Création et mise en œuvre du nouveau square Python

A Grange-Canal, le square Python était peu fréquenté, situé dans un cadre bruyant et stressant. Le nouvel aménagement imaginé et réalisé par le service des parcs et promenades au printemps 2014 a permis de créer une zone protégée et calme dans un espace ouvert, mais séparé par un muret et des bacs rehaussés de graminées, véritable écran végétal et phonique.

Dans l'herbe verdoyante, il est à présent possible de s'octroyer un moment décalé, posé sur un transat ou de prendre un encas sur une table design, créée par le service des parcs et promenades. Un arrosage automatique a été installé pour veiller à l'hydratation des parterres verts ou des graminées. Un nouvel éclairage flirte avec la nuit. Les armoiries de Chêne-Bougeries se découpent délicatement d'une fine paroi d'acier, qui sépare désormais le square de l'immeuble voisin.



Intérieur du square Python réaménagé

### Espace vert agrandi au parc Sismondi, devant l'annexe du 6 route du Vallon

Une grande partie du sol du parc Sismondi était imperméabilisé par une esplanade dallée, une zone recouverte de gravier, un parking en pavé et une route goudronnée. Afin de réduire les surfaces imperméables et de retrouver l'équilibre entre matériaux et couleurs, l'espace dallé a été détruit et remplacé par une surface engazonnée, arrosée automatiquement, agrandissant ainsi les espaces verts.

### Création d'un potager urbain à la place de la Seymaz

Avec la construction de nouveaux immeubles au chemin Deluc et l'augmentation induite de la circulation, les buis situés sur la place de la Seymaz réduisant la visibilité du carrefour ont été remplacés par des carrés de potagers urbains. Ces derniers donnent désormais l'opportunité au passant de pouvoir cueillir une tomate, d'arracher un fenouil ou de couper une salade. Les buis ont été déplacés et l'installation d'arrosage automatique a été transformée pour s'adapter au changement de plantes.

### Aménagement du pourtour du restaurant scolaire de Conches

Pour répondre aux besoins grandissant en places d'accueil du restaurant scolaire de Conches, un pavillon provisoire a été construit en limite de la propriété communale. Le service des parcs et promenades en a aménagé le pourtour, désormais orné de copeaux et de gravier de rivière lavé. Un écran végétal de graminées sépare le pavillon de la rue, tout en laissant passer la lumière naturelle.



Potager urbain –  
rue de  
Chêne-  
Bougeries

### Aménagement d'une zone grillades dans le parc Stagni

Suite au succès rencontré par un espace de grillades provisoirement installé dans le parc Stagni, le service des parcs et promenades a conçu, dessiné et construit un aménagement pérenne, achevé au début de l'été 2014. Quelques kilos de ferraille, de grave calcaire, de béton, d'idées, de compétences ont suffi à transformer cet endroit triste et boueux en un espace convivial, dans un cadre ombragé et protégé, respectueux de la faune et de la flore.



Le nouvel  
espace grillades  
au parc Stagni

## Réseaux et infrastructures

Le réseau des canalisations de la commune est ancien et de nombreux travaux ou études sont en cours sur le territoire communal ou à sa périphérie.

La mise en séparatif du réseau communal est une obligation légale, et la commune consent depuis plusieurs années des investissements conséquents dans ce domaine.

### Mise en séparatif au chemin Python

Ainsi, lors de sa séance du 20 juin 2013, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 140'000.- TTC, afin d'entreprendre des travaux de mise en séparatif du collecteur privé situé sous le chemin Python, ainsi que des travaux de réaménagement de surface.

Conformément aux dispositions contenues à l'article 27, alinéa 4, du règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 (L 2 05.01), la ville de Chêne-Bougeries prend en charge les 25 % du coût total de réalisation de cet équipement collectif privé d'assainissement ; les différents propriétaires privés concernés se partageant le solde de la charge financière répartie proportionnellement aux surfaces brutes de plancher, telles qu'elles résultent du tableau de répartition des droits à bâti.

Pour le surplus, une clef de répartition des coûts ayant été agréée entre l'ensemble des copropriétaires, dont la ville de Chêne-Bougeries, selon les quotes-parts inscrites au registre foncier, des travaux seront également entrepris en vue d'une réfection complète de la surface du chemin Python.

### Mise en séparatif à l'avenue des Arpillières

Lors de sa séance du 30 janvier 2014, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 1'450'000.- TTC destiné à la réalisation des travaux de mise en séparatif du collecteur privé situé sous l'avenue des Arpillières.

Réuni en séance le 10 avril 2014, le Conseil municipal a également voté un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 4'247'899.- TTC afin d'entreprendre des travaux de mise en séparatif du collecteur et de construction d'un bassin de rétention sur le lot 37.10 du tracé CEVA entre les kilomètres 72.260 et 72.711, tronçon se situant entre le chemin de Grange-Falquet et la rivière Seymaz. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée, pour le compte de la commune, par la direction de projet CEVA, laquelle assume également la coordination générale du chantier avec les services spécialisés du canton, à savoir, entre autres, le Service de la planification de l'eau (DETA-SPDE).

## Aménagements routiers complémentaires à Conches

Concernant le domaine des infrastructures routières, il convient de relever que le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 30 janvier 2014, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 95'000.- TTC, afin de réaliser des aménagements complémentaires dans le secteur des chemins de la Colombe et des Bougeries.

En effet, bien que le chemin de la Colombe se situe en zone 30 km/h, le trafic y était soutenu compte tenu des conditions locales de circulation. Une visibilité directe devait donc être rétablie au carrefour dudit chemin de la Colombe et du chemin Dupuy. Pour ce faire, il convenait d'implanter des îlots en forme d'« oreilles », le carrefour existant s'en trouvant déplacé de deux mètres environ.

Les deux autres carrefours du chemin de la Colombe avec le chemin des Bougeries et celui de Vert-Pré ont également été réaménagés, afin, entre autres, de renforcer la perception de la priorité de droite à accorder et de diminuer la vitesse des véhicules empruntant ces dessertes locales.

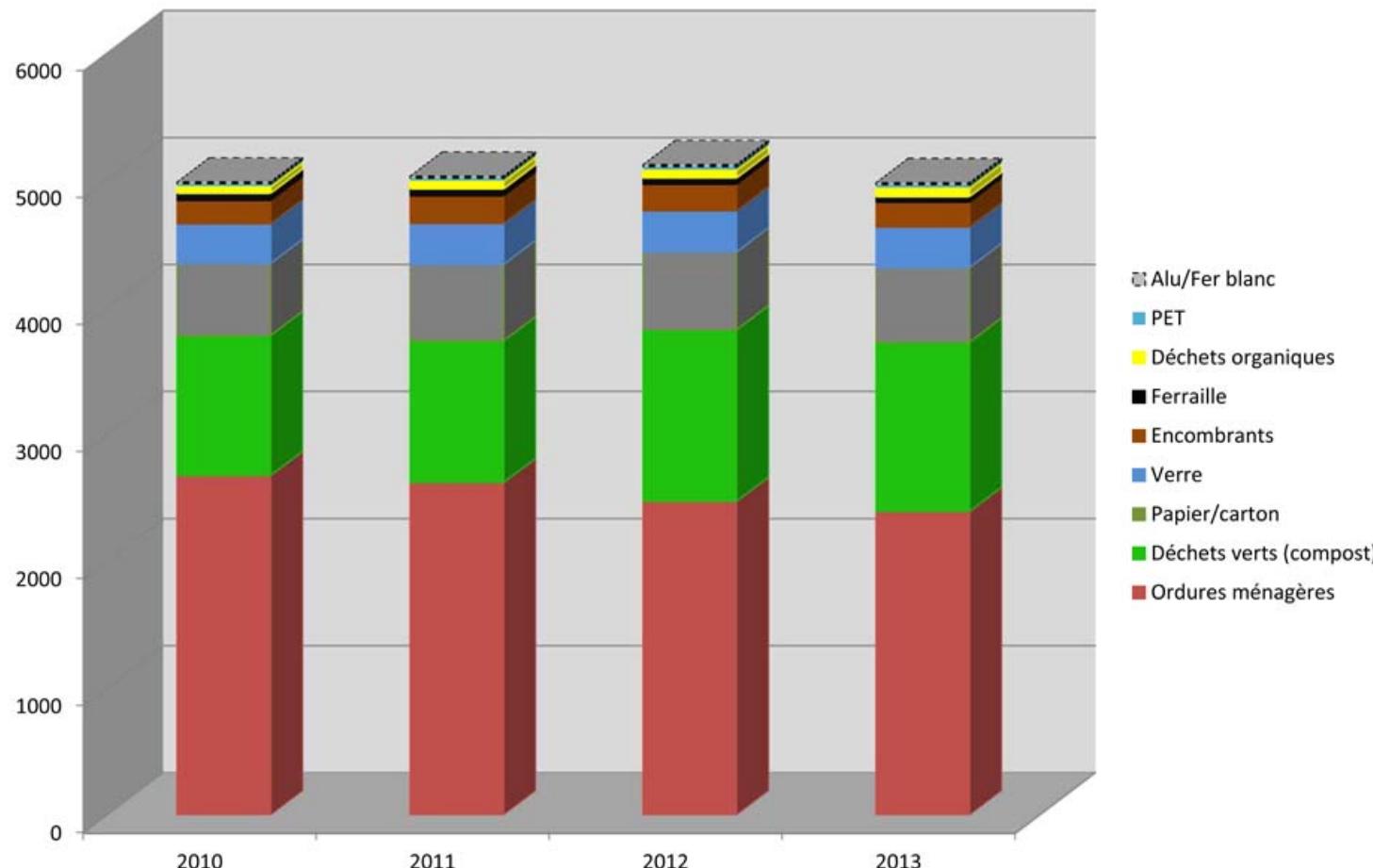
L'implantation de deux « coussins berlinois » au carrefour des chemins de la Paumiére et des Bougeries est également prévue.

Des sinuosités sont créées sur le tronçon rectiligne du chemin des Bougeries en implantant du stationnement alterné en vue de ralentir le trafic. Par ailleurs, la courbe d'entrée sur ledit chemin sera resserrée au niveau du carrefour de « Malagnou ».

## Gestion des déchets

### Evolution des tonnages « porte-à-porte » et levées par bennes et camion-grue

Ces quatre dernières années, malgré une sensible augmentation de la population (10'452 habitants en 2010 et 10'629 en 2013), les tonnes de déchets récoltés en porte-à-porte ou levés par bennes et camion-grue dans les points de collecte ou à la déchetterie ont peu bougé. Les ordures ménagères sont toujours les déchets les plus importants, suivis des déchets verts du jardin, le papier, puis le verre. La baisse relative du tonnage en 2013 par rapport à 2012 s'explique par une très légère diminution du tonnage des déchets organiques (-3.99) et de celui du PET (-0.9) revenant, à moins d'une dizaine de tonnes, au total de 2010.



## Calendrier des levées 2014

En 2014, Plonk et Replonk ont accompagné chaque mois le calendrier des levées par une série de cartes postales anciennes retouchées et détournées avec un humour absurde, mettant en avant de manière décalée quelques consignes simples de tri ou de recyclage.

Édité chaque année et distribué en décembre, le calendrier des levées indique mensuellement les jours des levées et rappelle le règlement communal de gestion des déchets, la situation géographique des points de collecte dans la commune, ainsi que les déchets à trier pour être recyclés.

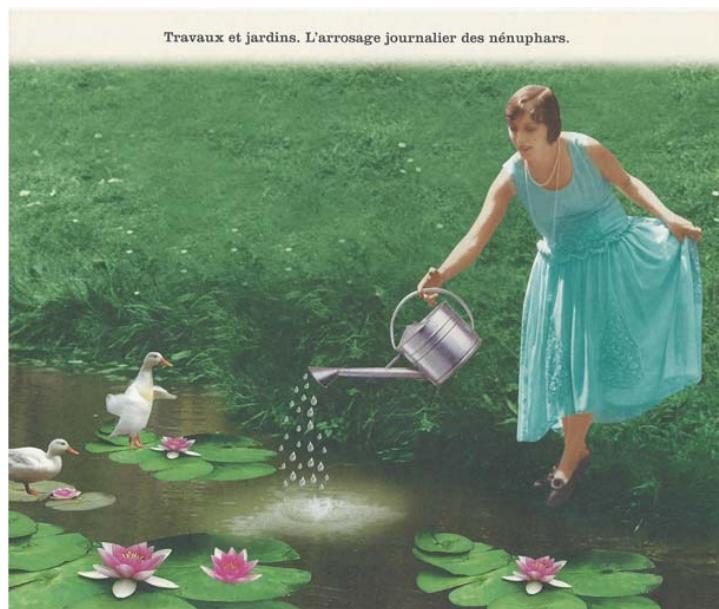


Illustration de Plonk et Replonk dans le calendrier en janvier 2014